l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'actualités concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Codification des dispositifs médicaux au 1er juillet 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 39 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale ayant modifié l'article L.165-5-1 du code de la sécurité sociale, l'obligation réglementaire de la détention d'un code individuel par le fabricant ou à défaut le distributeur, est obligatoire pour chacun de ses produits, pris en charge jusque-là, sous description générique au **1er juillet 2021 pour les dispositifs inscrits aux titres I et IV et une partie des produits inscrits au titre II** (les montures et l'ensemble des aides auditives).

Une circulaire sera mise en ligne prochainement pour plus de précisions.

Conséquences

Pour une ligne générique décrite à la LPP, il existe désormais plusieurs codes, correspondant individuellement à chacun des produits inscrits sous cette ligne.
Les dispositifs inscrits sous nom de marque suite à une évaluation par la HAS, demeurent avec leur code habituel.

La facturation des dispositifs médicaux inscrits aux titres I, III et IV et en partie II antérieurement inscrits sous code de ligne générique, ne peut désormais se faire que par les codes individuels. Les anciens codes ont été désactivés à la facturation et ceci entraine des rejets de facturation.

SI une facture comprend plusieurs codes LPP, elle sera rejetée dans son ensemble si un seul des dispositifs facturés, est renseigné sous un code de ligne générique en lieu et place du code individuel.

Exemple de facture rejetée

- PANSEMENTS HYDROCELLULAIRES, 64 CM2, URGO, URGOSTART BORDER, B/10. Code 1322065
- COMPRESSES DE GAZE HYDROPHILE, STERILES, > OU = 56CM2 & < 100CM2, 10 SACHETS X 2. Code 1326761

La facture sera rejetée à cause des compresses car le code 1326761 est désactivé ; par contre le code du pansement URGO est correct.

Solutions pour éviter les rejets de facturation

1/ Mettre à jour les bases de données des logiciels de facturation de façon hebdomadaire du fait de la mise en œuvre des codes individuels des dispositifs médicaux inscrits à la LPP sous ligne générique.

2/ Au quotidien – être vigilant sur l'utilisation des codes génériques et des codes individuels sous nom de fabricant.
Vérifier que la désignation associée au code LPP inclut un nom de fabricant.
Exemple : PANSEMENTS HYDROCELLULAIRES, 64 CM2, URGO, URGOSTART BORDER, B/10. Code 1322065
Dans ce cas, le code est valable. Si ce n'est pas le cas, il s'agit d'un code de ligne générique à remplacer par un code individuel fabricant qui lui est associé (cf méthode ci-dessous pour retrouver les codes fabricants à partir d'un code générique).

3/ Corriger les factures rejetées en remplaçant les codes impropres à la facturation par le code correspondant au produit facturé et renvoyer la facture à la Caisse d'Assurance Maladie.
Dans le cas de l'exemple cité, la LPP en ligne permet de retrouver les codes individuels correspondant selon le procédé suivant :

- Sur la page de recherche par code taper dans le champ « ancien code » le libellé de l'ancien code commençant par 1,2,3 ou 4 puis cliquer et valider.

La recherche sur l'ancien code permet de retrouver les codes individuels déclinés par fabricant.

La recherche sur le code 1326761 permet de retrouver les codes individuels suivants déclinés par fabricant.

Code LPP Désignation
6381701 : COMP. DE GAZE HYDROPHILE, STERI, [56-100CM2[, 10 SACHETS X 2, CEORA
6350646 : COMP. DE GAZE HYDROPHILE, STERI, [56-100CM2[, 10 SACHETS X 2, EUROMEDIS
6362678 : COMP. DE GAZE HYDROPHILE, STERI, [56-100CM2[, 10 SACHETS X 2, EVOLUPHARM
… etc

En cas de doute sur un code, vous pouvez également vérifier sur la LPP en ligne, sur la fiche du code LPP concerné, la valeur du champ « Nature de prestation ».
Si cette valeur est **« RJT Facturation par code générique obligatoire »**, il s'agit d'un code générique qui n'est plus facturable.
Si le code est facturable, une autre valeur de nature prestation est renseignée.
Exemple pour le code 1322065, la valeur de nature de prestation est PAN « Pansements ».

En espérant que ces informations vous permettront d'éviter tout rejet de facturation.
Votre interlocuteur habituel à la caisse reste naturellement à votre écoute.

Cordialement,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie